



Doc. 14568
27 juin 2018

Assurer un équilibre entre l'intérêt supérieur de l'enfant et le besoin de garder les familles ensemble

Amendement¹ n° 8

M. Jonas GUNNARSSON, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Eva-Lena JANSSON, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Carina OHLSSON, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Azadeh ROJHAN GUSTAFSSON, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Niklas KARLSSON, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Tineke STRIK, Pays-Bas, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Martin WHITFIELD, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 2 par le paragraphe suivant:

«Les États membres du Conseil de l'Europe qui ont ratifié les traités des Nations Unies et les instruments du Conseil de l'Europe relatifs aux droits de l'enfant sont appelés à les mettre en œuvre et à agir conformément à leurs dispositions dans le contexte des décisions de retrait, d'adoption, de placement et de réunification.»

Déposé par:

GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
JANSSON Eva-Lena, Suède, SOC
KARLSSON Niklas, Suède, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
ROJHAN GUSTAFSSON Azadeh, Suède, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
WHITFIELD Martin, Royaume-Uni, SOC

1. 2018 - Troisième partie de session

